

Massy, le 20 février 2009

Michel DELMOTTE
5 square Louise Michel
91300 MASSY

Objet : anciennes voies ferrées, véloroutes et voies vertes

Pièces jointes :

- cartes de propositions de véloroute et voies vertes (en bleu : voies vertes proposées, en rouge : parcours sur voies ouvertes à la circulation)
- copies de courriers avec Monsieur Jean Monestier et Monsieur Marc BECRET

Monsieur Jean-Jacques de Peretti
Président de la Communauté de communes du Sarladais
Place Marc Busson
24200 SARLAT

Monsieur le Président,

J'ai participé à un débat qui a eu lieu le 24 janvier 2009 au cours de l'Assemblée générale de l'association CyclotransEurope membre de l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes AF3V et de la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports FNAUT au siège de cette fédération 32 rue Raymond-Losserand 75014 PARIS, sur le thème de l'affectation des anciennes voies ferrées : train ou voie verte ?

Comme contribution à ce débat, Monsieur Jean MONESTIER m'a adressé un courrier du 5 novembre 2009 de Monsieur Marc BECRET Directeur Général Adjoint du Conseil Général de Dordogne en réponse à sa lettre du 10 octobre 2008 sur la préservation des anciennes ferrées.

Je vous joins copies de ces courriers et de mes réponses.

Connaissant le Sarladais, j'apprécie les réalisations et projets de la Communauté de communes en matière de véloroutes et de voies vertes.

Il est souhaitable que les voies vertes créées sur les plateformes d'anciennes voies ferrées ne soient pas des éléments isolés mais s'intègrent dans des parcours cyclables cohérents.

La voie verte Sarlat-Cazoulès, outre sa contribution à l'offre touristique, est utile pour les déplacements sur le parcours desservi car elle évite aux cyclistes la D 703 route à grande circulation dangereuse mais elle ne permet pas de gagner Souillac dans des conditions acceptables. En effet, cette route désagréable est la seule possibilité de prolongement de l'itinéraire en amont de la vallée.

Or, les contraintes du site ne semblent pas permettre un aménagement cyclable parallèle à cette route en particulier sur le passage en encorbellement le long de la voie ferrée Paris-Toulouse.

La création d'un aménagement cyclable est-elle envisageable le long de la Dordogne ?

Une autre solution serait la construction d'une passerelle enjambant le cours d'eau à Cazoulès pour gagner sur l'autre rive la petite route agréable qui passe par Cieurac, aménagement qui serait cofinancé avec le département du Lot.

Par ailleurs, il serait très utile que le potentiel d'anciennes voies ferrées soit inventorié et fasse l'objet de propositions d'aménagements ou, au moins, de préservation du patrimoine.

A cet égard, lors d'un séjour en Dordogne, j'avais constaté le potentiel représenté par les vestiges de l'ancienne ligne Sarlat-Montignac-Condat-le-Lardin. Cette ligne comprend 2 tunnels, le premier sous la colline de Temniac au nord de Sarlat, le second au sud-est de Montignac. Ces tunnels accessibles à pied en 1999 faisaient partie, à cette date, du domaine privé de l'Etat.

Une véloroute pourrait être créée de Sarlat à Montignac combinant des voies de randonnée à aménager dans ces tunnels, les routes calmes existantes sur la plateforme de l'ancienne ligne notamment au sud de Proissans (viaduc enjambant la vallée de l'Enéa) et voies vertes par revêtement de chemins pédestres sur le tracé de la voie ferrée notamment de Proissans à St-Geniès.

Ce parcours pourrait être prolongé jusqu'à Hautefort et Excideuil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Michel DELMOTTE

Membre de la FNAUT et de l'AF3V